
DELIBERATION n° 2024/xxx
Pour une vraie sortie de crise agricole

La Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes, réunie en Session ordinaire le 26 novembre 2024 à la Tour de Salvagny, sous la présidence de Monsieur Gilbert GUIGNAND, et délibérant conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, et notamment l'article D511-54-1 du CRPM,

Considérant :

- Que tous les indicateurs de compétitivité de l'agriculture française décrochent : les importations augmentent, les parts de marchés à l'export se contractent et la France importe plus de 50 % de son alimentation, faisant la part belle à des produits qui ne respectent aucun de nos standards agronomiques, qualitatifs et sociaux.
- Que ce décrochage, fruit de l'incapacité à redonner de la compétitivité à nos outils de production, amont comme aval, se traduit invariablement depuis des années par une faiblesse structurelle des revenus des agriculteurs.
- Que les contraintes réglementaires et normatives accentuent toujours plus ce décrochage par rapport à nos voisins et concurrents, hors Union européenne, mais aussi en son sein même.
- Que la France a perdu 100 000 agriculteurs en 10 ans et parmi les 400 000 exploitants actifs, 50 % d'entre eux auront atteint l'âge de la retraite dans les dix prochaines années.

Demande

- Des mesures conjoncturelles et de trésorerie pour soutenir les agriculteurs et les agricultrices : prêts bonifiés, garantie publique, fonds d'allègement des charges, outils pour répondre aux crises sanitaires et les anticiper...
- Une simplification administrative drastique par des mesures à la main du Gouvernement hors champs législatif : projets de stockage et d'utilisation de l'eau, entretien des fossés et cours d'eau, fonctionnement de l'ANSES, procédures autour des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, protection contre la prédation et les dégâts de gibiers, suspension du PAR/PAN 7, paiement des acomptes PAC sur 100% des dossiers, fonctionnement de l'assurance climatique, contrôle unique administratif ; ...
- De légiférer pour remettre le goût d'entreprendre au cœur des politiques agricoles avec :
 - L'inscription d'urgence à l'agenda parlementaire une Loi EGAlim – annoncée sans confirmation pour le printemps 2025.
 - Un projet de Loi de Finances pour 2025 et un projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale qui intègrent l'ensemble des annonces politiques formulées par les précédents gouvernements depuis octobre 2023.
 - L'examen et l'aboutissement de la Proposition de Loi visant à libérer la production agricole des entraves normatives.
 - La reprise urgente du Projet de Loi d'Orientation Agricole qui, entre autres, inscrit l'Agriculture comme un intérêt général majeur.
- De mettre fin aux incohérences européennes et mondiales et donc que l'Europe abandonne toute idée de signer un accord avec le Mercosur.

Délibération xxx :

Nombre de votants :

Voix pour :

Voix contre :

Abstentions :

Non exprimés :

Fait et délibéré à la Tour de Salvagny, le 26 novembre 2024

Le Président de la CRA AURA,

Gilbert GUIGNAND